



Le Chancelier

Évêché
3 rue de Rosmadec
29018 QUIMPER Cedex
02 98 55 34 47
Courriel : bureau : chancelier@catholique-quimper.cef.fr
Secrétariat : chancellerie@catholique-quimper.cef.fr

Nos réf. : HQ/PAA

Madame Silviane LE MENN
9, rue du Léon
29000 QUIMPER

Quimper, Le 12 mai 2009

Madame,

Votre courriel de « rappel » est bien parvenu à la Chancellerie du diocèse de Quimper qui avait effectivement reçu votre demande du 13 avril.

S'il n'y avait pas été répondu aussitôt, c'est que nous sommes dans la période où, comme chaque année, nombreux sont les catholiques qui s'adressent à la Chancellerie pour obtenir la copie de leur acte de baptême en vue du baptême, de la première communion ou de la confirmation de leur filleul ou enfant ainsi que pour eux-mêmes lorsqu'ils souhaitent se marier dans l'Église catholique, comme vous l'avez fait en septembre 1968.

Sur le fond, il n'est pas possible de vous « radier de la liste des baptisés du diocèse de Quimper », puisqu'il n'en existe pas. En effet, contrairement à ce que vous semblez croire, les registres de baptême ne sont pas des listes de membres de l'Église catholique romaine. Y sont simplement inscrites les attestations des actes sacramentels qui appartiennent à l'évolution personnelle, familiale et ecclésiale des fidèles, car le passé religieux de toute personne est ineffaçable.

Il est néanmoins possible de porter en marge de l'acte qui atteste que vous avez été baptisée le 27 mai 1947 en l'église de Châteaulin la mention que vous souhaitez et de vous en adresser attestation et copie. Mais vous comprendrez que, cette inscription ne pouvant être que manuscrite, il convienne au moins que vous en datiez et signez la demande de votre main.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mon religieux dévouement.

Le Chancelier